

2008/458 - RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - 3 RUE BENOIST MARY - 69005 LYON - OPERATION N° 05 007 552 - MONTANT DE L'OPERATION 3 515 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE - LOT 8 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2003/3065 du 13 octobre 2003, vous avez autorisé M. le Maire à signer le lot 1 - marché de mandat pour la réhabilitation du groupe scolaire Ferdinand Buisson avec la Société ICADE G3A (anciennement SCIC Développement).

Par délibérations n° 2004/4582 du 20 décembre 2004 et n° 2007/7428 du 15 janvier 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet dont le montant est fixé à 3 515 000 € TTC.

Par délibération n° 2007/7443, vous avez autorisé la Société ICADE, mandataire de la Ville de Lyon pour cette opération, à signer le marché visé en objet avec la Société PERROTIN pour un montant de 170 324,60 € HT.

Des modifications sont apparues nécessaires en cours de chantier en raison des éléments suivants :

Dans le bâtiment existant de la maternelle le renforcement et la reprise de cloisons sont devenus indispensables pour rendre conforme les ouvrages vis-à-vis des règles de l'art.

D'autre part dans le bâtiment élémentaire seul le traitement des peintures au plomb était prévu. Cependant, il apparaît que cette solution minimaliste ne donnera pas un résultat satisfaisant car dans une même pièce certains murs seront refaits en totalité, d'autres partiellement, d'autres encore resteront en l'état. Pour aboutir à un résultat plus pertinent nous proposons de mettre en propreté l'ensemble des classes concernées par les reprises partielles de peinture (hauteur sous plafond importante) et pour améliorer la surveillance des enfants, tout en restant dans l'enveloppe allouée à l'opération.

Les montants de l'avenant subséquent et du marché sont les suivants :

| Marché | Lot | Titulaire | Montant Initial du Marché HT | Avenant antérieur HT | Présent avenant HT | Nouveau Montant HT | % |
|-------------------------|-----|-----------|------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|-------|
| C2-1530-1022-1-20-08-00 | 8 | PERROTIN | 170 324,60 | 0 | 23 311,72 | 193 636,32 | 13,69 |

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé ».

Vu les délibérations n° 2003/3065 du 13 octobre 2003, n° 2004/4582 du 20 décembre 2004, n° 2006/7344 du 11 décembre 2006 et n° 2007/7428 du 15 janvier 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} juillet 2008 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

1. La modification du marché du lot 8 – Plâtrerie – Peinture est ainsi approuvée :

| Marché | Lot | Titulaire | Montant Initial du Marché HT | Avenant antérieur HT | Présent avenant HT | Nouveau Montant HT | % |
|-------------------------|-----|-----------|------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|-------|
| C2-1530-1022-1-20-08-00 | 8 | PERROTIN | 170 324,60 | 0 | 23 311,72 | 193 636,32 | 13,69 |

2. L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Société ICADE, mandataire de la Ville de Lyon, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon – AP 2004-21, programme 20, nature 2313, fonction 213, opération n° 05 007 552.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY